



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne 13 janvier 2023 – 9h00 – Brioux sur Boutonne - Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Validation du CR de la CLE du 12/09/2022
- Présentation de l'usage industriel de l'eau sur la Boutonne amont – Solvay
- Présentation et avis de la CLE sur le 3^{ème} PAT Re'Sources 2023-2027 – SMAEP4B
- Présentation de la nouvelle PAC et de son PSN 2023-2027 – SYMBO
- Proposition de mise en place d'une commission agricole - SYMBO

ÉTAT DE PRESENCE

Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

Présents (14) – Représentés (2)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents	Pouvoirs
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	Mme ALOE Caroline
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Mme Séverine VACHON A Mme Caroline ALOE
Association des Maires de la Charente-Maritime	Mme TACHE Ornella
	M Jean-Michel GAUTIER
	M. DUGUY Jean-Luc
	M BLANCHET Fabien
Association des Maires des Deux-Sèvres	M RAMBAUD Fabrice A M Frédéric BERTHONNEAU
	M. LARGEAU Jean-Claude
	M MARTIN François
SYMBO	M. EMARD Frédéric
	M BERTHONNEAU Frédéric
	M CACLIN Philippe
	M GARNIER Michel
EPTB Charente	
SMAEP 4B	M. BOUFFARD Christian
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime	
CDC Vals de Saintonge	M. GIRAUD Thierry
CDC Mellois en Poitou	M BARRE Daniel

Excusés (4)

GIBAUD Claudie

Association des maires de la Charente-Maritime



GICQUEL Roseline

Association des maires de la Charente-Maritime

COURTIN Béatrice

Association des maires des Deux-Sèvres

POINOT-RIVIERE Annie

SYMBO

Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

Présents (8) – Représentés (3)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime		
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	M. AUDÉ Jean-Luc	
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, en tant qu'OUGC	M MOIZANT Jean-Yves	
	M POMMIER Bruno	
	M GROULET Joselito	
Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge	Mme GAILLOU Martine	
Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M GIRAUD Patrice	
Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection des milieux aquatiques		A M GIRAUD Patrice
Comité régional de conchyliculture de Poitou-Charentes		
Union Centre-Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement	M DEMARCQ Jean-Louis	
APIEEE	Mme LALLEMAND Joelle	A M DEMARCQ Jean-Louis
Association pour le Développement du Peuplier Poitou-Charentes-Vendée (ADEP)	M ROUSSET Alain	A Mme GAILLOU Martine
Associations syndicales de marais		
Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA)		
Association des moulins du bassin versant de la Boutonne		
Comité départemental de Canoë-Kayak 17		
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Charente-Maritime (UFC QC17)	M MAZOUIN Bernard	
Fédération Régionale des groupements de défense sanitaire de Poitou-Charentes		

Excusés (4)

CHASTAING Christophe

UNIMA

COIRIER Daniel / RHONE Charlotte

Comité régional de Conchyliculture

PERON Christian

Association des moulins de la Boutonne

RHONE Charlotte

Comité Régional de Conchyliculture de Charente-Maritime

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

Présents (3) – Représentés (0)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, préfet coordinateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant		
Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime ou son représentant		
Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres ou son représentant		



Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant	Mme BROUSSEY Manuella	
Monsieur le directeur de la DDTM 17 ou son représentant	M WALLON François	
Monsieur le directeur de la DDT 79 ou son représentant	M GRELLIER Thierry	
Monsieur le directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine ou son représentant		
Monsieur le directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant		
Monsieur le délégué régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant		

Excusés (3)

BROUSSARD Erick	OFB
DURAND Come	DREAL Nouvelle-Aquitaine
LAVOIX Marc	ARS Nouvelle Aquitaine

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 30/58

Invités de la CLE

Présents (14)

MOREAU Sophie	DDT79
VOIX Pascal	SYMBO
BAUDREZ David	Coop Boutonne
SCHNAPPER Clara	SMAEP4B
VILCHANGE Elise	SMAEP4B
BORDES Christophe	FDPPMA 79
BITEAU Pascal	PCN – SOS Rivières
LEPINE Jacques	Eau 17
FONTENY Sylvie	CD 17
POMMIER Valentin	OUGC Saintonge
PABOEUF Alexandre	CIA 17/79
MEUNIER Fabrice	EPTB Charente
MONCOUCUT Jérôme	AEAG
ROUET Marie	FDPPMA 17

Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/mission-sage/la-cle/la-vie-du-sage/documents-et-dipaoramas-presentes-en-cle>

Mr EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Il fait l'appel et présente les personnes excusées et les personnes représentées par des pouvoirs. Il présente ensuite l'ordre du jour.



1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DE LA CLE DU 12/09/2022

Mr JOLY, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne 3 semaines avant la réunion.

Le Président propose de voter l'approbation du document.
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.
Le document est approuvé.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE L'USAGE DE L'EAU INDUSTRIEL SUR LA BOUTONNE AMONT - SOLVAY

Mr PERONA, responsable sécurité et environnement du site de Solvay sur la commune de Melle et **Mr BEZIOT**, directeur du site, présentent la localisation du site et l'emplacement des forages et rejets.
Ils poursuivent la présentation avec les exploitants du site, les produits issus des activités de fabrication, l'historique de l'usine.

Mr MOIZANT demande si l'entreprise fabrique l'adjuvant ou si elle fabrique un composé qui va se mettre dans l'adjuvant.

Mr PERONA répond qu'ils fabriquent l'adjuvant.

Mr BEZIOT ajoute que ces produits permettent de réduire l'utilisation de l'eau lors de l'épandage des produits phytosanitaires. Avec les derniers adjuvants, il y a jusqu'à 30% de réduction d'utilisation d'eau. Aujourd'hui, il y a un investissement de 18M€ pour la mise en place d'un nouvel atelier pour la fabrication d'un nouveau solvant qui rentrera dans la composition de l'adjuvant qui sera biodégradable. Aujourd'hui, la plupart des adjuvants ne sont pas biodégradables. C'est un marché très dynamique avec des produits biosourcés et biodégradables.
Il poursuit la présentation avec le programme de réduction de l'impact des activités nommé 'One Planet'.

Mr BITEAU demande si les produits fabriqués relèvent d'une évaluation ou d'une autorisation de mise sur le marché.

Mr BEZIOT répond que tous les produits suivent la réglementation.

Mr PERONA poursuit la présentation avec la carte de l'eau. Il y a 3 forages qui alimentent l'usine, deux sur la commune de Périgné et un autre sur la commune de Marcillé. L'usage de l'eau au niveau de l'usine est également présenté.

Mr DEMARCQ demande combien il y a de m³ d'eau perdu entre les prélèvements et les sorties d'eau.

Mr PERONA répond que les prélèvements viennent des nappes. La restitution est détaillée comme ceci : lorsqu'il y a 100 de prélevé, l'usine en restitue 28 sous forme de vapeur d'eau et 70 sous forme d'eau liquide dans la Légère. L'usine a un système de refroidissement extrêmement optimisé puisque la grande majorité de l'eau est restituée.
L'usine prélève en moyenne, 150 m³/h sur les trois forages en permanence. Pour l'année 2022, cela représente 1,3 Mm³, avec 50% de l'eau qui provient des deux forages de Périgné et 50% du forage de Marcillé.

Mr AUDE demande s'il y a des périodes de prélèvements plus importants selon les saisons. Notamment, est-ce que les périodes de chaleur créent un prélèvement plus important pour des raisons de process.

Mr PERONA répond que pour des raisons de refroidissement, l'efficacité de refroidissement est moindre en été donc l'usine doit prélever un peu plus. Ce sont des procédés physiques. Les prélèvements peuvent être variables, de 130 à 180 m³/h.

Mr CACLIN ajoute que pour moins consommer d'eau cet été, il y a eu une réduction de production au niveau de l'usine.

Mr PERONA répond que pour réduire l'impact sur la ressource en été, il y a effectivement eu une baisse de la production.

Mr BEZIOT ajoute qu'il y a eu des difficultés lors des épisodes de chaleur où la température a dépassé les 40 à 41 °C.

M BARRE dit que le 1/3 de l'eau est évaporé donc cela représente un coût énergétique très important et une fluctuation dans les prix qui doit être importante.



Mr PERONA répond qu'il y a environ 15 000 m³/h qui tourne en continu sur le site. L'usine prélève de l'eau entre 15 et 23 °C et elle repart vers les systèmes de refroidissement vers 35-40 °C. Une partie de cette eau chaude présente dans les tours de refroidissement va être évaporée lorsqu'elle est en contact avec l'air froid extérieur.

M BARRE répond que cela nécessite beaucoup d'énergie.

Mr CACLIN ajoute que le système de refroidissement n'est pas énergivore. C'est le chauffage de l'eau pour le processus physique et chimique qui demande de l'énergie.

Mr BEZIOT ajoute que l'usine travaille avec des températures assez faibles pour des processus industriels comparés à d'autres usines. L'eau atteint au maximum 175 °C.

Mr PERONA répond que le système est très optimisé pour l'utilisation de l'eau et ce depuis de nombreuses années. En particulier sur les tours de refroidissement qui permettent le recyclage de volumes d'eau très importants. Les tours sont installées depuis les années 1960.

Mr BEZIOT ajoute que l'usine est très peu consommatrice d'eau au vu de la quantité de produits fabriqués. Il y a une attention particulière qui est portée sur les procédés et l'usage de l'eau.

Mr CACLIN ajoute qu'il est important de mettre en rapport l'eau réchauffée pour les processus et l'eau restituée. Et que cela serait plus onéreux de refroidir l'eau pour la rendre liquide.

Mr PERONA poursuit la présentation en indiquant que c'est une usine qui n'est pas à proximité d'un fleuve donc les processus de refroidissement sont plus compliqués. Les nouveaux procédés de fabrication sont toujours très optimisés.

Mr DEMARCQ demande si le nouvel atelier consommera 2 m³/h en plus ou si cela est compris dans les 150 m³/h.

Mr PERONA répond que l'administration demande à ce que cette consommation soit compensée par des économies ailleurs. Il n'y aura pas d'augmentation de la consommation d'eau.

Mr DEMARCQ demande si les niveaux d'eau des forages baissent ou si les forages ne fournissent plus assez d'eau de temps en temps.

Mr PERONA répond que Marcillé peut avoir du mal à fournir mais ce n'est pas le cas sur les forages de Périgné. C'est aussi l'avantage d'avoir des points à des localisations différentes. S'il y a un forage qui est en souffrance, l'usine peut prélever plus sur l'autre.

Il poursuit la présentation avec les programmes d'études déployés pour réduire les consommations d'eau.

Mr AUDE demande si ce travail ira au-delà des 2 m³/h supplémentaires prévus dans la nouvelle installation.

Mr PERONA répond que oui car l'objectif est de réduire la consommation d'eau de 20%. Il n'y a pas encore d'échéance d'atteinte. Cela sera sûrement la combinaison de plusieurs processus ou facteurs.

Mr BARRE demande si les processus exigent une certaine qualité d'eau.

Mr PERONA répond que la qualité demandée est quasiment équivalente à de l'eau alimentaire pour les procédés de biochimie, qualité présente au niveau des forages.

Mme ROUET demande quelle sera la quantité rejetée sur les 2 m³/h supplémentaire prévus.

Mr PERONA répond que s'il n'y avait pas d'économie ailleurs, cela représenterait 2 m³/h en plus à prélever. Le ratio de rejet sera similaire, soit 98% de cette eau restituée (78% liquide, 20% vapeur).

Mr MOIZANT demande si durant l'année 2022, suite aux arrêtés préfectoraux pour l'arrêt des prélèvements à destination agricole, l'usine a dû stopper ces prélèvements.

Mr PERONA répond que l'usine n'a pas reçu d'interdiction de prélèvements.

Il poursuit la présentation avec les aspects qualitatifs et la présentation de la station d'épuration dédiée au site.



Mr DEMARCQ demande pourquoi l'usine, qui est une entreprise privée, ne finance pas elle-même les installations de traitement, car l'Agence de l'Eau a apporté 40% de subvention au projet.

Mr PERONA répond que le chiffre d'affaires affiché en début de présentation ne correspond pas au chiffre d'affaires du site de Melle. Cela permet de relativiser sur ce sujet.

D'autres part, ce système d'aide est en place en France depuis longtemps. L'usine reçoit une aide lorsque l'on met en place des projets qui concerne l'eau, traitement ou prélèvement. A contrario, l'usine paie aussi des redevances pour les rejets. Si on établit un rapport entre les redevances et les subventions, l'usine est en négatif.

Mr BEZIOT ajoute qu'il faut aussi se placer dans un contexte international car si en France on met en place ce genre de système avec des exigences précises, les concurrents dans d'autres pays n'ont pas ce genre de contraintes. Les aides sont aussi là pour soutenir les entreprises et l'activité industrielle.

Mme BROUSSEY ajoute que les aides apportées par les Agences de l'Eau aux acteurs économiques s'inscrivent dans un cadre européen. En fonction des entreprises et de l'activité, il y a des taux plafonds jusqu'auxquels les agences peuvent financer, pour les grandes entreprises c'est 40%, pour les TPE/PME de 60 à 80%, donc cela dépend du type d'entreprise. Ces aides sont identiques pour les activités économiques agricoles. Tout ceci pour se conformer au régime européen qui régit les modalités d'aides et les exigences de qualités.

Mr EMARD ajoute qu'en 2008, une étude coût-bénéfice avait été mise en place sur 4 grands sites industriels qui montrait que ce type d'exigence avait un impact économique sur les activités industrielles et qu'il était donc nécessaire de les subventionner pour soutenir l'économie et améliorer la qualité des milieux.

Mr PERONA ajoute que cette aide est sous-tendue à une amélioration extrêmement significative des critères de rejets. Il poursuit la présentation avec les objectifs pour la mise en place de ces systèmes.

Mr BITEAU demande quel est le nombre de molécule rejetée et le dépassement des seuils par rapport à une qualité eau potable.

Mr PERONA répond que le raisonnement n'est pas en nombre de molécule présent dans l'eau mais selon les paramètres physico-chimiques.

Il présente les normes de rejets anciennes et actuelles.

Il précise que le débit de la Légère en période d'étiage est d'environ 200 m³/h et le débit de rejet de la station est inférieur à 100 m³/h. L'usine rejette donc, en moyenne, le 1/3 du débit de la Légère. L'usine est donc très impliquée sur les données pour limiter l'impact du rejet. Les critères présentés pour les normes de rejets sont dans la fourchette basse par rapport aux normes européennes.

Mr BITEAU demande s'il y a des rejets de molécules chimiques.

Mr PERONA répond que parmi la matière organique, on retrouve des molécules chimiques à l'état de trace. A l'échelle européenne, il y a une cartographie des molécules et substances prioritaires. Celles qui ont un critère moindre, elles rentrent dans le critère de la DCO. Les substances prioritaires sont retrouvées à l'état de traces, soit des microgrammes par litre (µg/l).

Mr DEMARCQ dit que ces traces ne sont pas présentes à l'entrée lors des prélèvements.

Mr PERONA répond que pour certaines oui, pour d'autres non. L'usine peut apporter de nouvelles substances à travers son activité. Mais tout cela répond à la norme et à la réglementation.

Mr AUDE ajoute que le tableau présenté correspond aux normes à respecter et demande les résultats d'analyses.

Mr PERONA répond qu'au fil des années (via un graphique) et surtout entre l'ancienne station et la nouvelle, il y a une cassure nette des quantités rejetées. Il a fallu et il faut encore des réglages pour atteindre les normes de rejets car la station d'épuration est unique et complètement adaptée à l'usine. Pour les résultats, il y a 80% de diminution de la DCO, 97% de diminution de MES, 80% de réduction de l'azote global et 70% de diminution du phosphore. Au total, il y a une réduction de 80% des matières polluantes dans la rivière. Les objectifs sont atteints pour la DCO et les MES mais il y a encore du travail (d'où les investissements en 2022), sur les rejets d'azotes et de phosphores.

Mr BERTHONNEAU demande si les éléments captés se retrouvent dans les boues d'épandages.



Mr PERONA répond que ces éléments se retrouvent dans les boues d'épandages et dans le compostage. Il indique que le rendement épuratoire a été amélioré également donc il y a eu plus de transformation de ces molécules en produit élémentaire.

Mme ROUET demande si les résultats présentés sont des moyennes annuelles.

Mr PERONA répond qu'il y a un système d'autosurveillance des effluents. Il y a un effluent prélevé en continu à la sortie de la station 24h/24 avec un préleveur automatique et également une analyse par jour. L'échantillon moyen à 24h est analysé et le résultat est remonté tous les mois auprès de la DREAL et une fois par an auprès de l'Agence de l'Eau. De plus, 2 fois par an, la DREAL mandate un laboratoire extérieur qui réalise des analyses croisées avec celles envoyées par l'usine.

Mr DEMARCQ demande où partent les boues d'épandage.

Mr PERONA répond qu'il y a un plan d'épandage avec des boues qui partent en Vienne. Les boues partent sur une plateforme de compostage agréée ICPE, où elles sont mélangées à des déchets verts pour réaliser un compost. Il indique que lorsque l'usine réalisait l'épandage avec l'ancienne station, les boues remplissaient déjà les critères demandés. Il n'y a aucune substance métallique dans les boues. Il n'y a pas de métaux dans les processus de l'usine donc il n'y en a pas en sortie. La présence de métaux lourds est très pénalisante pour la mise en compost. Les boues sont plutôt riches en azote et en phosphore, ce qui est intéressant pour le compostage.

Mr BITEAU demande s'il serait imaginable que les 70% d'eau rejetés dans le milieu, soit dans la Légère, soit à un niveau de qualité équivalent à de l'eau potable ou réutilisable dans les process de l'usine.

Mr PERONA répond que c'est l'objectif, notamment pour réduire les prélèvements et les consommations nouvelles. Le traitement se ferait par osmose inverse, technique utilisée pour dessaler de l'eau de mer. Aujourd'hui, l'eau rejetée pourrait être réutilisée pour le lavage de station ou autre, qui ne demande pas une eau de grande qualité.

Mr BEZIOT ajoute que le projet d'épuration et de réutilisation des eaux a démarré l'année dernière, il est actuellement en phase de test. Ce sont de nouvelles technologies donc il faut tester vu qu'il n'y a pas d'autres retours d'expériences.

Mr MOIZANT demande si la qualité de l'eau rejetée dégrade la qualité de l'eau de la rivière.

Mr PERONA répond que oui. La Légère est suivie en termes de qualité et les indicateurs sont identiques mais il y a une légère dégradation. Dans les années qui arrivent, nous aurons accès à de nouvelles technologies qui permettront d'aller plus facilement vers des traitements du style de l'osmose inverse car c'est très énergivore et coûteux aujourd'hui. Il est compliqué dans des process comme ceux de l'usine de revenir à une eau de qualité égale à celle de la rivière ou de l'eau potable.

Mme BROUSSEY ajoute que tous les rejets, qu'ils soient industriels, domestiques ou agricoles, provoquent une dégradation. L'important est que cet impact soit le plus faible possible et il faut ensuite compter sur l'autoépuration des rivières pour absorber ces pollutions. Le suivi de la qualité des rivières est fait par rapport à des normes et des seuils en fonction des paramètres et l'efficacité d'un traitement est appréhendé par le dépassement ou non de ces seuils.

Mr PERONA ajoute que les prélèvements à Périgné se font dans la nappe du Dogger et à Marcillé dans la nappe de l'Infra-Toarcien. Un des exploitants utilise plutôt l'eau de Marcillé et l'autre plutôt l'eau de Périgné et cela est configuré par la façon dont sont faits les réseaux.

Mr BOUFFARD indique que l'eau de Marcillé est également utilisée au titre de l'eau potable et ponctuellement il y a des taux de dépassement qui ne sont pas en conformité avec les normes.

Mr PERONA ajoute que l'eau de Marcillé est plus riche en azote que l'eau qui est rejetée dans la rivière.

Mme ROUET s'inquiète de la température de l'eau rejetée car cela a un impact important sur la faune et la flore. Et c'est le paramètre qui a le plus d'impact sur la vie biologique.

Mr PERONA répond que ce sont les valeurs limites et non les valeurs de chaque rejet. Il indique que la valeur moyenne de rejet est 22°C. Il y a une tour de refroidissement dans la nouvelle station d'épuration qui permet de refroidir l'eau avant de la rejeter dans la rivière. En été, les températures approchent les 28°C alors qu'en hiver, les températures sont autour de 20°C.



Mr EMARD conclue et souligne les efforts importants fait depuis de nombreuses années et cela contribue à l'amélioration de la qualité des milieux tout en maintenant l'activité.
Il remercie les représentants de l'usine pour leur présence et présentation.

3EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION ET AVIS DE LA CLE SUR LE 3EME PAT RE'SOURCES 2023-2027 – SMAEP4B

Mme Vilchange et Mme SCHNAPPER, présente le 3^{ème} programme Re'Sources suite au bilan du 2nd programme présenté lors de la CLE précédente. Le dossier sera déposé à l'Agence de l'Eau prochainement ainsi la CLE est invitée à émettre un avis sur ce projet auparavant.
Le contexte du territoire et des différents programmes est présenté.

Mr AUDE demande combien il y a de captages et de captages prioritaires sur le territoire.

Mme VILCHANGE répond qu'il y a 12 captages prioritaires, dit Grenelle, sur 29 captages au total. Elle ajoute que le captage de la Chancelée est également Grenelle. En revanche, il n'y en a pas sur le reste de la Boutonne.
Elle poursuit la présentation avec les objectifs qualité.

Mr BITEAU dit que le temps de renouvellement d'une nappe profonde est long mais que sur les nappes superficielles, dites supra, le temps est assez court donc les objectifs devraient être plus ambitieux afin de réduire plus fortement les taux observés.

Mr BOUFFARD répond qu'au vu des taux moyens relevés sur les eaux captées depuis plusieurs années, il semble difficile voire impossible d'atteindre les 50 mg/l sur les captages de priorité 1. A partir de ce constat, il semble plus intéressant de fixer un objectif atteignable.

Mme VILCHANGE répond que la dynamique des molécules n'est pas aussi rapide que la dynamique des eaux. Les 50mg/l, même sur une nappe supra, n'est pas facile à atteindre.

Mr BITEAU répond que le renouvellement des nappes reste très dynamique.

Mme VILCHANGE répond que dans les objectifs, les actions et les observations, la dynamique ne tend pas vers une réduction aussi rapide qu'on le souhaiterait. Ainsi, il ne semble pas faisable d'atteindre les 50 mg/l au vu de la dynamique actuelle.

Mr BITEAU répond qu'en faisant un rapide calcul, en gagnant 2 mg/l sur le programme, il va falloir une dizaine de programmes.

Mme VILCHANGE répond que c'est souvent le constat qui est fait. Nous vous proposons un objectif qui semble réalisable plutôt qu'un objectif très haut et qui ne sera pas atteint et pour lequel on nous le reprochera à la fin du programme.
Elle ajoute qu'il y a une oscillation récurrente sur les captages, de 10 à 15 mg/l. Sur le 2^{ème} programme, il n'y a plus d'observation de pics importants, notamment en période de lessivage. Il y a une stabilité au-dessus de la norme, autour de 60 à 70 mg/l.

Mme BROUSSEY répond que c'est un constat intéressant. Abaisser les pics est déjà un constat satisfaisant.

Mme VILCHANGE répond que c'est même très positif et c'est pour ça que l'on poursuit le travail.

Mme ROUET demande si la démarche qui a eu lieu en Charente-Maritime sur la mise en place de ZSCE est prévue sur le territoire de la Boutonne amont en Deux-Sèvres.

Mr MONTCOUCUT répond que lorsque l'on rentre dans un renouvellement de contrat avec l'Agence, cette démarche devient obligatoire si l'on veut poursuivre le financement par l'Agence. Pour la Boutonne amont, la démarche est engagée avec les services de l'Etat.

Mr GRELIER ajoute que les Services de l'Etat travaillent actuellement sur la définition du périmètre de la ZPAAC (zone de protection de l'aire d'alimentation de captage) ou ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale). Il y a 9 AAC



comprenant 12 captages donc c'est un volume de parcelles très conséquent. Ce travail sera présenté lors d'un Comité de Pilotage spécifique à la ZPAAC très prochainement. La première phase est en cours et doit aboutir à une définition par arrêté préfectoral de ce périmètre qui sera suivi par la définition et la mise en place de programmes d'actions pour chaque AAC. Le périmètre est bien défini par AAC et pour chaque exploitation et parcelles.

Ce travail a été assez rapide pour la Chancelée puisque c'était un petit périmètre avec 18 exploitations.

Mr BLANCHET demande si les actions sont volontaires actuellement.

Mme VILCHANGE répond que les programmes Re'Sources sont des programmes basés sur le volontariat. Elle ajoute qu'il y a à peu près 350 exploitations présentes sur le territoire Re'Sources et il y a une bonne cinquantaine d'exploitation impliquée mais cela dépend beaucoup si ce sont des actions collectives ou individuelles, ponctuelles ou sur une longue durée.

Il est toujours très difficile, depuis le 1^{er} programme, d'aller toucher les exploitants qui ont les plus grandes surfaces et pourraient donc avoir le plus d'impact sur le territoire.

Mr BLANCHET demande ce qu'il se passe si les AAC passent en ZSCE/ZPAAC.

Mme VILCHANGE répond que cela ne change rien dans un premier temps.

Mr MONCOUCUT répond que la démarche se déroule ainsi :

1° délimitation du périmètre à la parcelle

2° détermination d'un programme d'actions basé sur le volontariat mais il y aura tout de même une sorte d'épée de Damoclès car si ce programme d'action n'aboutit pas ou ne permet pas d'atteindre les objectifs, il y aura la mise en place de la phase réglementaire

Il ajoute que cela peut être mis en place après 1 à 3 ans.

Mr GRELIER ajoute que parmi les critères, il peut y avoir le taux d'engagement, c'est à dire que le taux d'engagement des exploitations devra être de 100% au bout de 3 ans sur une zone très sensible et si on n'atteint pas ce taux, on bascule sur du réglementaire et de l'obligatoire, donc plus aucun financement.

Pour le territoire de la Boutonne, chaque AAC aura des critères très spécifiques avec des seuils forts/moyens/faibles, mais qui varieront selon les secteurs et selon le taux de nitrate ou autre. Les paramètres mis en jeu seront différents selon les zones.

Mr BITEAU demande si ces mesures concerneront la totalité des périmètres des AAC.

Mr GRELIER répond que cela peut être sur toute l'AAC mais cela peut dépendre des spécificités physiques (sensibilité, zone d'infiltration) de chaque AAC. Mais l'objectif est que toute l'AAC soit concernée puisque tout le périmètre a un impact sur la qualité de l'eau.

Il ajoute que le périmètre fera l'objet d'un arrêté préfectoral ainsi que le programme d'action dans un second temps. La CLE sera consultée pour avis avant chaque diffusion de l'arrêté. La Chambre d'Agriculture est également consultée pour avis.

Mr AUDE demande s'il y aura une consultation de l'arrêté avant la CLE ou si on découvrira le périmètre et le programme d'action avant.

Mr GRELIER répond que pour le périmètre, ce sera assez simple puisque l'on a le périmètre de l'AAC existant. Toutes les parcelles qui sont à l'intérieures seront dans l'AAC et ce qui est à la limite, notamment les parcelles à cheval sur le périmètre, elles seront totalement concernées et non plus en partie concernées. Donc le périmètre de la ZPAAC sera forcément supérieur à l'AAC. On ne peut pas être moins disant. Par exemple, sur la Chancelée, cela représente une augmentation de 3 à 4%. On sera dans les mêmes chiffres pour la Boutonne amont.

L'idée est également de ne pas contraindre les exploitants à modifier leur technique culturale à l'intérieur d'une même parcelle qui serait concernée par cette limite. L'exploitant devra appliquer les règles sur toute sa parcelle.

Mr MOIZANT répond que l'on voit que les mesures mises en place aujourd'hui pour lutter contre les nitrates qui correspondent à la couverture des sols (CIPAN), sont déjà obligatoires donc il ne faut pas croire non plus qu'il ne se fait rien sur le terrain. On le voit avec le plan de fumure où il faut un outil de mesure précis qui démontre que le couvert est en place et à un effet.

Donc aujourd'hui, on peut se poser la question au sujet des nappes superficielles, sur l'effet de ces couvertures de sols par rapport à la qualité des cours d'eau, et qu'il ne soit pas aussi bénéfique. La question est donc de savoir si les nitrates peuvent ne pas être que d'origines agricoles car la quantité de rejet des Hommes en France en azote est équivalente à la



consommation agricole d'azote. Donc il n'y a pas que l'agriculture, même s'ils ont leur part de responsabilité. Il y a également des programmes qui favorisent la mise en place de luzerne ou de pois à la place du maïs, mais sous un pois, il va rester davantage d'azote que derrière un maïs. Cela fait se poser des questions. Et donc il est primordial de capter ces nitrates, d'apporter précisément ce dont la plante a besoin ce qui n'est pas facile avec la météo qui nous joue des tours. Ce qui est le plus important c'est d'avoir un couvert végétal mais celui-ci, avec une année comme 2021 ou 2022, c'est difficile à réussir. Et malgré la météo de 2022, les couverts ont réussi à capter en fin de saison.

Il s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas plus de résultats positifs suites à la mise en place des actions, même si elles sont volontaires, car il y a un certain nombre de choses qui sont réglementaires et finalement on n'arrive pas à atteindre les résultats souhaités. Il faut donc peut-être s'imaginer que, même en s'acharnant sur l'agriculture, on n'y arrive pas.

Mr GRELIER répond que la DDT vient de terminer une vague de contrôle sur les CIPAN et les couverts végétaux, qui montre un taux d'anomalie qui est très proche de zéro, malgré le contexte de 2022.

Mr CACLIN ajoute que le type de sol joue sur ces résultats. Sur la Chancelée, il y a des taux de rétentions qui vont jusqu'à 80 ans.

Mr GRELIER répond que l'on n'a pas la main sur tous les paramètres et notamment sur ce qui a été fait il y a plusieurs dizaines d'années.

Mr MARTIN ajoute qu'il a participé au programme Re'Sources depuis le début, soit 2011. Il a 45 hectares dans ces périmètres de captages. Quand il voit tout ce qui a été mis en place et les efforts fournis et qu'il voit les résultats aujourd'hui, c'est un peu décevant car on y a passé beaucoup de temps que ce soit en fertilisation, en réflexion sur les phytos, en reconversion de prairie, l'entretien des haies, etc... Il est déçu et se sent démuni pour la suite et pour le nouveau programme.

Mme VILCHANGE répond que le constat sur ce périmètre est qu'il y a beaucoup de personnes qui s'engagent dans le contrat sur le territoire mais il y a également une faille sur ce captage qui pourrait avoir un impact sur les taux retrouvés dans l'eau.

Mr MARTIN ajoute qu'il n'y a que des prairies autour de ce captage donc il doit y avoir des éléments qui viennent d'ailleurs.

Mme VILCHANGE reprend la présentation avec les objectifs phytosanitaires.

Mr BITEAU dit que les résultats pour les produits phytosanitaires ne sont pas très satisfaisants comparé aux nitrates où il y a une certaine stabilisation au cours du 2ème programme mais ce n'est pas le cas pour les modèles phytosanitaires.

Mme VILCHANGE répond que pour les phytosanitaires, les analyses sont difficiles car les laboratoires ont du mal à analyser les molécules qui sont de plus en plus en nombreuses et entre le 1^{er} et le 2^{ème} programme, la comparaison de l'impact phytosanitaire est difficile car ce n'est pas la même base de molécule recherchée. En 2017, il y a eu une évolution importante des métabolites donc les objectifs de qualité ne sont pas comparables.

Mr BITEAU répond que l'on retrouve encore des molécules, parfois interdites, sur des forages ou dans les nappes et cours d'eau, à des taux importants et ce n'est pas normal. L'état se dégrade sur les rivières.

Mme SCHNAPPER poursuit la présentation avec le programme d'action.

Elle précise que les IAE sont les Infrastructures AgroEcologiques telles que les haies, les mares, les zones humides, les bandes enherbées. Les BNI sont les cultures à Bas Niveaux d'Intrants pour lesquelles une liste sera détaillée après un travail à l'échelle régionale.

Mr BITEAU dit qu'il y a un manque d'ambition sur l'implantation de haies car il est prévu de planter 20 000 ml de haies, ce qui correspond à 15 hectares et cela ne correspond donc pas à une grande surface comparée à la surface de l'AAC.

Mme SCHNAPPER répond que sur les AAC, il y a 700 000 ml de haies. Si on compare 20 000 ml aux 700 000 ml présents, c'est un objectif qui est déjà ambitieux. Sur les programmes précédents, il y a eu 7 000 ml de plantation donc si on arrive à planter 20 000 ml ce sera déjà très bien.

Mr AUDE ajoute que la proposition qui est faite est liée à un historique et à une capacité de réalisation. Il demande également comment sera organisé la concertation pour la mise en place des actions.



Mme VILCHANGE répond qu'il y aura le Comité de Pilotage (CoPil) qui sera réuni 2 fois par an. Il y aura également une instance qui réunira uniquement les agriculteurs afin de définir les pratiques à mettre en place selon les actions.

Mr AUDE répond que les agriculteurs risquent d'aller et venir dans ce groupe à des moments différents et les actions proposées demandent une réflexion entre agriculteurs car il ne faut pas se lancer tête baissée.

Mme SCHNAPPER répond que le but est de regarder les reliquats et non la qualité au captage. Il y a quelques pratiques 'phares' pour limiter les reliquats d'azotes et c'est sur celles-là que l'on se concentrera.

Mr BAUDREZ ajoute que dans la topographie du territoire, il y a des zones très sensibles, notamment des dolines et des vallées sèches qui accélèrent les transferts.

Mme SCHNAPPER répond que ces zones sont prioritaires et l'objectif est de mettre en place des actions ciblées avec les agriculteurs.

Mr AUDE ajoute qu'il faut préparer les agriculteurs aux conditions de demain et notamment aux ZSCE et ZPAAC. Pour cela, il faut commencer par le programme Re'Sources car nous ne souhaitons pas que les mesures soient obligatoires car elles ne sont pas financées et lorsqu'elles ne sont pas obligatoire il y a une distorsion de concurrence avec les territoires limitrophes. Si sur des territoires, vous ne pouvez plus faire de cultures pour telle raison et qu'à côté vous pouvez, et qu'il y en a un qui est financé et l'autre pas, cela peut devenir inquiétant. Il en résulte que la valeur d'un territoire qui est contraint peut changer et peut être dévalué. Il faut faire attention avec ce genre de réflexion car cela peut aller loin.

Mr DEMARCQ répond que la priorité devrait être la qualité de l'eau potable car il y a déjà eu beaucoup de fermetures de captages pour des problèmes de qualité.

Mr AUDE ajoute que la valeur du foncier peut changer et il faut s'en méfier car on aura certains territoires qui vont être totalement sanctuarisés et cela risque de provoquer une levée de bouclier. Cela risque de créer une mésentente entre les personnes. Il est important qu'il y ait des outils et programmes comme les programmes Re'Sources notamment pour des enjeux importants.

Mme VILCHANGE poursuit la présentation avec les axes 3 et 4.
Elle présente également le plan de financement.

Mr AUDE demande qui est concerné par la partie 'maîtrise d'ouvrage'

Mme VILCHANGE répond que ce sont les engagements des partenaires signataires, notamment les OPA (Organismes Professionnels Agricoles). Cela correspond donc à la partie de chaque partenaire qui s'engage dans les actions.
Elle poursuit avec la présentation des coûts par axes.
Elle précise que le coût lié aux MAE est mis dans le budget suite à une demande alors que ces coûts sont pris en charge par la PAC.

Mme BROUSSEY précise que l'Agence de l'Eau co-finance les MAE donc le montant lié à ces actions doit être affiché dans le plan de financement.

Mme SCHNAPPER ajoute que les animatrices du contrat passent beaucoup de temps en tant qu'opérateur. Le coût affiché est lié à la contractualisation et serait donc versé aux agriculteurs mais les animatrices du programme intègrent ce temps dans l'axe 4. Cette action implique de déposer un dossier et de se concerter avec les partenaires du territoire avant. De plus, il faut faire de l'animation sur le terrain avec des permanences pour expliquer aux agriculteurs sur quoi ils s'engagent.

Mr BITEAU demande s'il y aura des MAEC spécifique qui seraient mises en place sur le territoire.

Mme SCHNAPPER répond qu'elles sont prises et choisies dans le catalogue proposé par l'autorité de gestion pour correspondre aux enjeux du territoire et elles sont proposées sur le territoire.

Mme ROUET demande si l'animation prévue est plus ou moins importante par rapport au contrat précédent.

Mme VILCHANGE répond en présentant la suite concernant la gouvernance et l'animation du programme.



Mme SCHNAPPER ajoute qu'il y a une nouveauté sur la concertation et l'implication des partenaires de part une demande écrite auprès de chacun pour connaître le souhait de mobilisation au sein de ce programme. 3 niveaux sont possibles : signataire du contrat, participation aux instances de gouvernance, portage d'actions et mise en commun.

Mme VILCHANGE poursuit la présentation avec le suivi du programme.
Elle précise que l'instruction du programme par l'Agence de l'Eau sera à la fin du mois de mars.

Mr BLANCHET précise qu'il y a peu d'actions sur les zones humides alors qu'il y a un gros volet sur les haies. Tout est lié et les enjeux zones humides sont très importants sur les territoires agricoles. Il demande pourquoi il a été fait ce choix.

Mme SCHNAPPER répond que c'est un choix. Les actions sont axées sur les haies mais les animatrices du programme suivent de près l'inventaire des zones humides réalisées à l'échelle de la CdC du Mellois et une réflexion sera mise en place après cet inventaire pour voir si des parallèles peuvent être faits ou si des actions peuvent être mises en place.

Mr BLANCHET ajoute que c'est dommage car il aurait pu être mis en place des Zones Soumises à la Gestion de l'Eau (ZSGE) lié aux ZSCE, pour assurer une gestion stratégique de l'eau.

Mr GRELIER répond qu'il utilise plutôt ZPAAC plutôt que ZSCE car cela permet de mieux communiquer et de mieux dialoguer. Il ajoute que la ZPAAC est mise en place pour répondre à une demande de l'Agence de l'Eau et qu'il ne faut rien s'interdire sur les modalités de la ZPAAC.

Mr DEMARCQ demande s'il y a beaucoup d'AAC qui sont dans les périmètres de ZNIEFF et Natura 2000.

Mme SCHNAPPER répond qu'il y en a plusieurs effectivement.

Mr DEMARCQ ajoute que les zones humides sont prioritaires dans ces périmètres et c'est dommage de ne pas travailler dessus dans ce cadre puisqu'elles sont prioritaires.

Mme SCHNAPPER répond qu'il y a des croisements qui sont faits avec les programmes Natura 2000 car ils vont dans le même sens. Les actions sont transversales entre la qualité de l'eau et la biodiversité (et inversement) donc il est important de faire des liens au sein de ces actions.

Mr BERTHONNEAU s'interroge sur l'efficacité du programme sur les reliquats azotés car autant on sait d'où viennent les produits phytosanitaires qui sont épandus dans les champs, autant les nitrates n'ont pas d'origines claires et peuvent avoir des origines multiples. Ce sujet est très compliqué et on se demande si les leviers d'actions mis en place vont permettre d'atteindre les résultats souhaités pour la partie nitrate.

Mme VILCHANGE répond que dans le diagnostic du territoire, au vu de l'activité agricole présente, il serait largement possible de corréliser les nitrates retrouvés dans les forages à cette activité plutôt qu'à la population ou l'activité industrielle.

Mr BERTHONNEAU ajoute que la dynamique de l'azote est difficilement appréhendable et peut être remise en question.

Mme BROUSSEY répond que l'objectif du programme est de viser des territoires prioritaires et certaines actions sont plus pertinentes que d'autres. Le fait d'avancer dans cette direction permet de répondre à ce genre de questions qui de toutes façons reste des actions à mettre en place sur le long terme.

Mr BITEAU ajoute que le programme manque d'ambition sur la réduction des produits phytosanitaires car cela se focalise sur la réduction de 50% de 2 molécules alors qu'il faudrait se concentrer sur toutes les molécules.

Mr JOLY présente la compatibilité du contrat au disposition du PAGD du SAGE.

Mr EMARD propose de voter l'avis sur le contrat présenté afin de pouvoir le faire passer à l'Agence de l'Eau.
Il y a 2 oppositions, 1 abstention et 27 pour.
L'avis est favorable à la majorité.



4EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE LA NOUVELLE PAC ET DE SON PSN 2023-2027 - SYMBO

Mme LABAT prévoit 30 à 45m de présentation. Au vu de l'heure, il est proposé de reporter ce sujet à la prochaine CLE.

5EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION AGRICOLE - SYMBO

Mr JOLY présente le sujet en disant que l'agriculture et le monde agricole créent d'importants débats et que suite à ce constat il a été pensé la mise en place d'une commission agricole. L'objectif est que, au sein de la CLE et des élus locaux du bassin de la Boutonne, on puisse améliorer la connaissance de ces acteurs sur les pratiques et le monde agricole. Pour commencer la réflexion, les Chambres Régionales d'Agriculture d'Occitanie et Nouvelle Aquitaine ont mis en place une étude nommée 'Etude socio-économique de l'agriculture irriguée du bassin Adour-Garonne'. Cette étude est complexe et complète sur l'agriculture irriguée du bassin Adour-Garonne et il y a une partie de l'étude qui concerne un diagnostic agraire de la Boutonne moyenne et aval.

Mr PABOEUF précise que l'étude comprend 2 parties différentes. Pour la partie socio-économique, des analyses ont été faites à l'échelle du grand bassin Adour-Garonne, car on manquait de référence économique sur le sujet. Cette étude met en avant la diversité de l'utilisation de l'eau qu'il peut y avoir sur ce grand bassin. L'autre partie se consacre à un diagnostic agraire qui consiste à retracer l'histoire de l'évolution des exploitations agricoles, en termes de structure, de localisation géographique, de leur accès à l'eau etc... Ce diagnostic permet de comprendre très finement l'origine de l'agriculture que l'on connaît aujourd'hui sur le bassin.

La complémentarité des deux études est de montrer un panorama large de l'agriculture sur le bassin Boutonne et ce à quoi elle ressemble chez d'autres. Il est important de comprendre les déterminants des systèmes agricoles et de permettre à tout le monde d'imaginer ce que pourrait être l'agriculture de notre territoire demain en prenant en compte des informations économiques, ce qui manque souvent dans les PTGE.

Mr JOLY poursuit en disant que la présentation de cette étude se ferait sur tout le bassin de la Boutonne et à tous les élus qui le souhaitent, d'une part parce qu'il y a plusieurs élus qui sont nouveaux et qui ne viennent pas du monde agricole alors qu'ils doivent parfois prendre des décisions concernant cette activité et d'autre part par ce qu'il y a une volonté d'avoir une connaissance partagée sur ce sujet.

La présentation de cette étude se ferait à Saint Jean d'Angély et à Brioux sur Boutonne et auprès des membres de la CLE, des maires et adjoints des communes.

Mr CACLIN propose que les élus des Communautés de Communes soient également invités.

Mr BITEAU demande si le collège des usagers est également conviés.

Mr JOLY répond que tous les membres de la CLE (élus, usagers et état) sont conviés et que les élus locaux qui ne sont pas membres de la CLE sont également conviés pour élargir le spectre des personnes.

Il poursuit en disant qu'à la suite de cette étude, il y aurait la mise en place d'une commission agricole pour améliorer la connaissance des membres de la CLE sur le monde agricole et permettre de débattre sur des sujets de fond ainsi que d'aller visiter des exploitations.

Mr AUDE demande si cette commission sera purement agricole car si ce n'est pas le cas, il s'agit plutôt d'une commission dans laquelle il y a un partage d'informations sur le monde agricole. Normalement, une commission agricole est liée uniquement à l'agriculture. Et en plus, au sein de l'agriculture il peut y avoir des visions différentes et donc ceci pourrait être un premier niveau de partages. La proposition faites correspond plutôt à diffuser des informations pour améliorer la connaissance et le débat sur l'agriculture. Cela serait plutôt une commission de connaissances.

Mr JOLY répond que c'est plutôt une commission thématique sur l'agriculture et que le nom de commission agricole peut être modifié si cela ne convient pas.

Mr EMARD répond qu'il est important que tout le monde puisse avoir accès au même niveau de connaissances par rapport à l'existant sur le terrain. La communication n'est pas toujours bien faite et les avis s'opposent et se confrontent.



Mme GAILLOU répond qu'elle se sent très concernée par le sujet qu'il est important de mettre en place cette commission.

Mr MOIZANT répond que les commissions agricoles à l'Agence de l'Eau regroupent les agriculteurs pour discuter, entre représentant de l'agriculture, de sujets qui seront ensuite débattus en Comité de Bassin. Mais si cette commission a pour but de diffuser de l'information au plus de personnes possibles tels que ce qui a été fait ce matin avec la présentation de l'usine Solvay, cela est très intéressant. Il est également important de savoir qui se charge d'organiser ces réunions et qui fournit de l'information car il se peut que les débats soient contraires à la volonté de partage via la prise de position. Il faut de la neutralité.

Mr PABOEUF répond qu'il aurait besoin d'une commission agricole qu'il peut consulter pour un programme d'action mis en place sur le territoire. On pourrait donc imaginer de réunir un groupe d'agriculteurs qui pourraient être consultés par la CLE lors d'atelier ou de réunion de la CLE.

Mr BITEAU répond qu'il serait intéressant qu'il y ait une commission thématique agriculture dans laquelle les différents courants de pensées puissent se rencontrer et discuter. Il y a également le sujet de la transversalité des sujets liés au monde agricole comme les Programmes Alimentaires Territoriaux.

Mr MOIZANT rappelle qu'ici on est au SAGE et qu'il y a déjà beaucoup d'instance donc on ne peut pas multiplier les instances.

Mme LABAT ajoute qu'il y a deux besoins et qu'ils sont complémentaires avec d'un côté un groupe d'agriculteur qui se saisit des sujets agricoles et des orientations du PTGE par exemple et de l'autre côté il y a un besoin d'avoir de l'information agricole et d'améliorer la connaissances des acteurs du territoire sur l'agriculture et de débattre. En CLE, il n'y a souvent pas le temps de débattre au vu des ordres du jour chargés. Cela permettrait d'approfondir certains sujets et améliorer la prise de décision qu'il peut y avoir sur ces sujets à la lumière des informations apportées.

Mr MOIZANT partage entièrement ce qui vient d'être dit mais demande qui sera convié à ces commissions car si c'est pour se retrouver en confrontation direct comme c'est le cas en CLE, ce n'est pas la peine.

Mr JOLY répond qu'il est souhaitable de préciser la composition de la commission en la calant sur la composition de la CLE, soit 50% d'élus, 35% d'usagers, 15% d'état. Il faudra peut-être aller chercher des personnes qui ne sont pas membres de la CLE.

Mr MOIZANT souhaiterait qu'il y ait une instance entre agriculteur pour travailler les sujets qui sont présentés en CLE ou autres et propose qu'il y ait d'autres instances avec différentes personnes pour travailler les autres sujets.

Mr EMARD dit qu'il est très intéressant de voir les débats aujourd'hui car ce sont exactement les mêmes qui ont eu lieu lors de la réflexion sur la mise en place de cette commission.

Mr PABOEUF répond qu'il faut être vigilant à ne pas multiplier les instances pour ne pas créer de doublon entre les différents programmes et comités existants.

Mr AUDE propose que cette commission agricole puisse être intégrée à d'autres instances comme celle du PTGE ou du programme Re'Sources.

Il poursuit en disant que la proposition concerne plutôt la diffusion de connaissances. Il s'agit peut-être d'un problème de sémantique.

Mme ROUET ajoute qu'il est important de définir les objectifs de cette commission. Il est important que l'on entende tous les mêmes choses et sur plusieurs autres thématiques également. L'objectif semble être de, ponctuellement, monter en compétence sur tel ou tel sujet. Ce serait très utile pour avoir de meilleurs échanges, de meilleurs débats et avoir une compréhension des enjeux de chacun. C'est ce qui se fait sur les derniers PTGE de Loire-Bretagne, il y a systématiquement des réunions avec des sujets précis, des experts indépendants, des personnes objectives etc...

Mme BROUSSEY ajoute que la commission PTGE suit les actions du PTGE et rend compte de ce qui a été fait et la commission agricole aurait comme objectif de créer une montée en compétence des acteurs locaux. Ce sont deux choses différentes et il n'y a pas de risque de doublon là-dessus. Et il y a également nécessité d'avoir un groupe d'agriculteurs qui puisse réfléchir aux actions du PTGE et à leur mise en place.

Mr BERTHONNEAU dit qu'il y a des soirées scientifiques organisées à Melle avec un chercheur ou un expert sur un sujet précis ou une thématique. Cette commission pourrait avoir cet objectif.



Mr EMARD répond que sur le principe, tous les membres de la CLE sont d'accords.

Mr CACLIN répond que la forme peut évoluer.

Mr JOLY répond qu'il va y avoir une nouvelle réflexion au sein de la cellule d'animation et qu'il y aura une nouvelle proposition lors d'une prochaine CLE pour formaliser la mise en place de cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

Mr EMARD précise que la prochaine CLE aura lieu fin février.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE pour leur participation et lève la séance à 12h30.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD